

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953

9 août 2008

### SOMMAIRE

<b>ABF Lux SA</b> .....	<b>93737</b>	<b>Noble Equities Trust S.A.</b> .....	<b>93736</b>
<b>ACD Immo S.à r.l.</b> .....	<b>93743</b>	<b>Noble Equities Trust S.A.</b> .....	<b>93712</b>
<b>A-PQ Luxco Parent S.à r.l.</b> .....	<b>93714</b>	<b>Noble Equities Trust Securities S.A.</b> .....	<b>93736</b>
<b>Architext</b> .....	<b>93742</b>	<b>Noble Equities Trust Securities S.A.</b> .....	<b>93712</b>
<b>AR-PA-AN</b> .....	<b>93698</b>	<b>Noble Guarantee International Holdings</b>	
<b>Arthur</b> .....	<b>93739</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>93735</b>
<b>Asferis S.A.</b> .....	<b>93700</b>	<b>North Invest S.à r.l.</b> .....	<b>93700</b>
<b>AV-HE-BA Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93743</b>	<b>OBE Concept</b> .....	<b>93742</b>
<b>Axus Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93717</b>	<b>ODSI Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93737</b>
<b>Computer Home S.à r.l.</b> .....	<b>93742</b>	<b>Rikona Food Corporate Services Limited</b>	
<b>De Bongert s.à r.l.</b> .....	<b>93698</b>	<b>Liability Company, Luxembourg Branch</b>	
<b>Demsec S.A.</b> .....	<b>93718</b>	.....	<b>93740</b>
<b>Discolux.lu s.à r.l.</b> .....	<b>93741</b>	<b>Routrax Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>93728</b>
<b>Drett Welt Buttik Diddeleng Sàrl</b> .....	<b>93700</b>	<b>Samaa Sàrl</b> .....	<b>93741</b>
<b>Eifel Bau- u. Immobilien Luxembourg SA</b>		<b>S &amp; C Europe S.A.</b> .....	<b>93740</b>
.....	<b>93698</b>	<b>S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l.</b> .....	<b>93742</b>
<b>Engineering Consultancy Services Hermes</b>		<b>Société Luxembourgeoise ETAM</b> .....	<b>93727</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>93741</b>	<b>Socrafi SA</b> .....	<b>93700</b>
<b>Euro Services S.A.</b> .....	<b>93713</b>	<b>Sorep S.A.</b> .....	<b>93744</b>
<b>Expace S.à r.l.</b> .....	<b>93712</b>	<b>Stone Design Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93698</b>
<b>F.D.M. S.A.</b> .....	<b>93702</b>	<b>Strong S.A.</b> .....	<b>93739</b>
<b>F.I.L. Casa International S.A.</b> .....	<b>93717</b>	<b>Strong S.A.</b> .....	<b>93738</b>
<b>Horizon Trading A.G.</b> .....	<b>93738</b>	<b>System Partner Sàrl</b> .....	<b>93716</b>
<b>Horizon Trading A.G.</b> .....	<b>93739</b>	<b>Terra Vital</b> .....	<b>93743</b>
<b>Horizon Trading A.G.</b> .....	<b>93741</b>	<b>Tetris Communication s.à r.l.</b> .....	<b>93744</b>
<b>Horizon Trading A.G.</b> .....	<b>93740</b>	<b>Timberland Luxembourg Holding Europe</b>	
<b>Horizon Trading A.G.</b> .....	<b>93738</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>93736</b>
<b>Interalu Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93736</b>	<b>Triax Global-Exchange S.A.</b> .....	<b>93728</b>
<b>Inter-World Resource Corporation S.A.</b>		<b>Trierweiler S.A.</b> .....	<b>93744</b>
.....	<b>93717</b>	<b>TSS Luxembourg I S.à r.l.</b> .....	<b>93728</b>
<b>Les Marguillers</b> .....	<b>93743</b>	<b>UMEA Consulting</b> .....	<b>93740</b>
<b>Marevica</b> .....	<b>93737</b>	<b>Weltbuttek Diddeleng s.à r.l.</b> .....	<b>93700</b>
<b>Newluxco 4</b> .....	<b>93737</b>	<b>WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>93718</b>
<b>Noble Equities Trust Financial Holdings</b>			
<b>S.A.</b> .....	<b>93717</b>		

**De Bongert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.670.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

*Pour DE BONGERT s.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094583/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06775. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 98.734.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

*Pour EIFEL Bau-Immobilier Luxembourg S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094584/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06774. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Stone Design Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 3, rue de Vianden.  
R.C.S. Luxembourg B 63.514.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

*Pour STONE DESIGN Luxembourg S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094585/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06773. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**AR-PA-AN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.  
R.C.S. Luxembourg B 101.548.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur André BOUSSER, gérant de société, né à Saint Avold, (France), le 19 novembre 1961, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la Libération,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Maxstadt, (France), le 23 mai 2008.

2) Madame Karin KLOUTZ, secrétaire, née à Saint Avold, (France), le 22 mai 1965, épouse de Monsieur André BOUSSER, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la Libération,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Maxstadt, (France), le 23 mai 2008.

3) Monsieur Arnaud BOUSSER, lycéen, né à Saint Avold, (France), le 31 octobre 1992, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la Libération, enfant mineur,

représenté par ses parents Monsieur et Madame BOUSSER-KLOUTZ, préqualifiés, agissant en leurs qualités de représentants légaux,

eux-mêmes représentés par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Maxstadt, (France), le 23 mai 2008.

4) Monsieur Anthony BOUSSER, écolier, né à Forbach, (France), le 8 août 1999, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la Libération, enfant mineur,

représenté par ses parents Monsieur et Madame BOUSSER-KLOUTZ, préqualifiés, agissant en leurs qualités de représentants légaux,

eux-mêmes représentés par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Maxstadt, (France), le 23 mai 2008.

5) Mademoiselle Pauline BOUSSER, écolière, née à Forbach, (France), le 8 août 1999, demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, rue de la Libération, enfant mineure,

représentée par ses parents Monsieur et Madame BOUSSER-KLOUTZ, préqualifiés, agissant en leurs qualités de représentants légaux,

eux-mêmes représentés par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Maxstadt, (France), le 23 mai 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "AR-PA-AN", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101548, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 886 du 2 septembre 2004,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### *Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Dudelange à L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck, et de modifier en conséquence la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1<sup>er</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi à Rumelange."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2008. Relation GRE/2008/2856. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094890/231/63.

(080109508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Asferis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 103.835.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour ASFERIS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094593/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06653. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**North Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 114.999.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour NORTH INVEST S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094592/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06663. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Socrafi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 106.979.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour SOCRAFI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094591/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01548. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Weltbuttek Diddeleng s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Drett Welt Buttik Diddeleng Sàrl).**

Siège social: L-3510 Dudelange, 13, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 59.200.

L'an deux mil huit, le dix-neuf juin;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Chantai ANISET, née BENASSUTTI, sans état particulier, née à Esch/Alzette, le 2 février 1960, demeurant à L-3418 DUDELANGE, 22, rue Bel'Air; ici représentée en vertu d'une procuration, datée du 9 juin 2008.

2.- Monsieur Alex BODRY, député-maire, né à Dudelange, le 3 octobre 1958, demeurant à L-3490 DUDELANGE, 40, rue Jean Jaures; ici représenté en vertu d'une procuration, datée du 7 juin 2008

3.- Monsieur le Ministre Mars DI BARTOLOMEO, né à Dudelange, le 27 juin 1952, demeurant à L-3442 DUDELANGE, 35, rue des Champs; ici représenté en vertu d'une procuration spéciale, datée du 6 juin 2008

4.- Monsieur Robert GARCIA, journaliste, né à Luxembourg, le 4 mai 1955, demeurant à L-3444 DUDELANGE, 4, rue Hubert Clement; ici représenté en vertu d'une procuration spéciale, datée du 15 juin 2008

5.- Madame Romaine GOERGEN, professeur, né à Luxembourg, le 31 octobre 1959, demeurant à L-3467 DUDELANGE, 33, rue Alexandre Fleming; ici représentée en vertu d'une procuration, datée du 5 juin 2008

6.- Madame Sonja LOULLINGEN-LUDOWICY, infirmière, née à Steinfort, le 13 décembre 1958, demeurant à L-3482 DUDELANGE, 2, rue Andé Gide;

7.- Madame Pierrette THILL-MANGEN, employée privée, née à Dudelange, le 30 janvier 1956, demeurant à L-3541 DUDELANGE, 102, rue de la Paix;

8.- Madame Marie-Lou PIERSON-GODEFROID, employée privée, née à Luxembourg, le 10 juillet 1948, demeurant à L-3511 DUDELANGE, 54, rue de la Libération; ici représentée en vertu d'une procuration, datée du 9 juin 2008.

9.- Monsieur Jos THILL, fonctionnaire de l'Etat, né à Esch/Alzette, le 20 septembre 1954, demeurant à L-3511 DUDELANGE, 53, rue de la Libération; ici représenté en vertu d'une procuration, datée du 9 juin 2008.

10.- L'association sans but lucratif «FAIR TRADE DIDDELENG», en abrégé «FTD a.s.b.l.», avec siège social à L-3502 DUDELANGE, 15, rue J.F. Kennedy;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro F4045;

constituée sous seing privé en date du 23 mai 1995, publiée au Mémorial C de 1995, page 21.405; ici représentée par trois de ses administrateurs, à savoir:

a.- Madame THILL-MANGEN Pierrette, employée privée, demeurant à Dudelange

b.- Madame LOULLINGEN-LUDOWICY Sonja, infirmière, demeurant à Dudelange;

c.- Madame GAASCH-RODESCH Rolly, employée privé, demeurant à Dudelange.

Les comparants sub 1) à 5), 8) et 9) ici représentés par Madame Pierrette THILL-MANGEN, préдите;

Lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «DRETT WELT BUTTIK DIDDELENG Sàrl» (No. Matricule 19972404708), avec siège social à L-3440 DUDELANGE, 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 59200;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 21.190;

Lesquels comparants se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3440 DUDELANGE, 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3510 DUDELANGE, 13, rue de la Libération.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «WELTBUTTEK DIDDELENG s.à r.l.»;

#### *Troisième résolution*

Suite à ce changement de dénomination l'article 1<sup>er</sup>.- des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de «WELTBUTTEK DIDDELENG s.à r.l.»»;

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de donner à l'article 7.- des statuts la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission du gérant technique Monsieur Eugène ERPELDING, L-5517 REMICH, 25, rue de la Cité, et de la gérante administrative Madame Rolly GAASCH-RODESCH, L-3543 DUDELANGE, 111, rue Pasteur, à compter d'aujourd'hui et leur donne décharge.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux gérants:

- Madame Viviane PIGAT-SIMON, demeurant à L-3583 DUDELANGE, 15, rue des Mouleurs, gérante technique; Madame Anita HAAS-FRANCK, demeurant à L-3501 DUDELANGE, 17, rue Aloyse Kayser, gérante administrative;

Ainsi les gérants de la prédite société sont les suivants:

- Madame Viviane PIGAT-SIMON, demeurant à L-3583 DUDELANGE, 15, rue des Mouleurs, gérante technique;
- Madame Liz GLESENER-HILGERT, demeurant à L-3443 DUDELANGE, 42, rue de la Chapelle, gérante technique;
- Madame Anita HAAS-FRANCK, demeurant à L-3501 DUDELANGE, 17, rue Aloyse Kayser, gérante administrative;
- Madame Pierrette THILL-MANGEN, demeurant à L-3541 DUDELANGE, 102, rue de la Paix, gérante administrative;

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de SIX CENT VINGT EURO (620.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de nous notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Loullingen-Ludowicy, Thill-Mangen, Gaasch-Rodesch, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8667. - Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 juillet 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008094874/209/86.

(080109789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**F.D.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") F.D.M. S.A., with registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B number 118.171, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 8th of June 2006, published in the Mémorial C number 1848 of the 3rd of October 2006, and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 30th of June 2006, published in the Mémorial C number 1967 of the 19th of October 2006;
- on the 25th of May 2007, published in the Mémorial C number 1535 of the 24th of July 2007.

The meeting is presided by Mrs Romaine SCHEIFER-GILLEN, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of the purpose of the company in order to give it the following wording:

"The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and companies in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the valuation and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise and company, acquire by way of contribution, subscription, underwriting, firm taking, or by option to purchase, and any other way whatsoever, any type of securities and patents, valueate and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, as well as have these securities and patents developed.

The Company moreover has as a corporate object in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, to acquire, to conceptualise, to construct, to promote, to own, to manage, as well as to valueate any real estate, real estate rights or objects, be it directly and in its own name, or through other companies or other Luxembourg or foreign entities having the same or a similar object. In the latter cases the Company may take participations or financial interests which need not necessarily be under the form of a majority owning or controlling in the context of such management. In such contexts the Company may even grant rentals on real estate, under any form whatsoever, or take such later as a rental, grant sub-rentals, or otherwise valueate them.

Within the accomplishment of its corporate object the Company may also realise real estate, real estate objects or rights, by way of sale, exchange, or other acts of disposal.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915, as amended.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

2. Change of the date of the annual general meeting to be held henceforth on the third Monday of the month of April at 11.00 a.m.

3. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

4. Appointment of Monsieur Eugenio AGRATI as chairman of the Board of Directors.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting decides to modify the purpose of the company and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 1. of the agenda.

*Second resolution*

The meeting decides to change the date of the annual general meeting in order to be held henceforth on the third Monday of the month of April at 11.00 a.m.

*Third resolution*

The meeting decides to reword completely the articles of association in order to give it the following wording:

STATUTES

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There exists a Company in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Association.

The Company will exist under the name of F.D.M. S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Under any other circumstances the transfer of the registered office into another Country, as well as the adoption of a different nationality of the Company, are subject to the unanimous consent of all the shareholders and of all the bondholders, gathered in a general extraordinary and plenary meeting.

The Company may decide upon its transformation from a limited joint stock company into a European company (S.E.) governed by Luxembourg Law.

The Company may, by a decision of its board of directors, create and register affiliates, secondary offices, branches, agencies, representation offices, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and companies in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the valuation and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise and company, acquire by way of contribution, subscription, underwriting, firm taking, or by option to purchase, and any other way whatsoever, any type of securities and patents, value and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, as well as have these securities and patents developed.

The Company moreover has as a corporate object in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, to acquire, to conceptualise, to construct, to promote, to own, to manage, as well as to value any real estate, real estate rights or objects, be it directly and in its own name, or through other companies or other Luxembourg or foreign entities having the same or a similar object. In the latter cases the Company may take participations or financial interests which need not necessarily be under the form of a majority owning or controlling in the context of such management. In such contexts the Company may even grant rentals on real estate, under any form whatsoever, or take such later as a rental, grant sub-rentals, or otherwise value them.

Within the accomplishment of its corporate object the Company may also realise real estate, real estate objects or rights, by way of sale, exchange, or other acts of disposal.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915, as amended.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of one million six hundred thousand Euro (1,600,000.- EUR), divided into sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share fully paid-in.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

The Company may proceed towards the acquisition and redemption of its own shares by complying to the conditions and limitations as set forth by the laws on commercial companies as applicable to joint stock companies.

## Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible, and at any time revocable.

In cases the Company has only one single shareholder and if such circumstance has been validly acknowledged, the functions of the Board of Directors may be entrusted to one single person, who does not need to be the single shareholder himself.

Whenever a legal person is appointed as member of the Board of Directors or as a single director, such person is obliged to designate a permanent representative entrusted with the execution of such mission, in the name and on behalf of such legal person.

Such representative is submitted to the same conditions and undergoes the same civil responsibility as he was exercising that mission in his own name and for his account, without prejudice to the several responsibility of the legal person which he represents. Such legal person may only revoke the representative by contemporaneously designating his successor.

The designation as a permanent representative as well as the termination of his functions are set under the same publication rules as if he was exercising such mission in his name and for his account.

The members of the Board of Directors, as well as any person admitted to assist to the meetings of such Board, are not allowed to divulgate any information on the Company of which they may become informed, even after the termination of their functions, and if such divulgate may become harmful to the interests of the Company, under the exclusion of such cases where the divulgate is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to joint stock companies or for the safeguarding of public interests.

The Board of Directors shall be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. Any member of the Board of Directors may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy of a directorship because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy by way of cooptation. In such event the next general meeting of shareholders shall ultimately resolve upon their election.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors elects among its members a chairman (the "Chairman. The first Chairman is appointed by the extraordinary meeting of shareholders

The Board of Directors shall meet if and when convened by the Chairman; the frequency of the meetings being determined by the interest of the Company. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two directors so require.

The Board of Directors can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members are present or represented.

The meetings of the Board of Directors could be held both with the presence of the directors or, in any case, by conference call (by telephone or any other means of communication between the participants, including video-conference). Any conference call or video-conference will be organized from the registered office. The minutes of any board deliberation held by conference call or by video-conference are drawn up at the registered office of the Company by the secretary of the Board of Directors. Such minutes are transmitted to the members of the Board of Directors within a fifteen-days delay. The members of the Board are bound to notify the secretary on their approval or objections to such minutes.

If during a conference call or a video-conference a substantial divergence between members of the Board of Directors becomes evident, every member of the Board has the right to request the postponement of that topic to the next forthcoming meeting of the Board of Directors which will be held within a thirty-days delay in Luxembourg, any members to be physically present or represented. The second paragraph of this Article shall apply in such case.

Notwithstanding any more constraining rules in the internal regulation of the Company, it is deemed present for the test of the quorum and majority any such member of the Board of Directors who takes part in a conference call and any means of telecommunication allowing their identification. Such means must satisfy technical standards which guarantee an effective taking part in the meetings of the Board of Directors which are retransmitted on a continuous basis.

Any meeting held by such means of distant communication is deemed held at the registered office in Luxembourg.

The Company may, at its own discretion, establish an internal regulation compulsory for each member of the Board of Directors, to govern any other complementary measures for the implementation of meetings of the Board of Directors by means of remote communication.

The Board of Directors may take decisions by means of written resolutions unanimously approved. The written resolutions, approved and signed by all Directors will have the same effect as the resolutions taken on the occasion of the meetings of the Board of Directors. In such case, the resolutions will be taken if they are delivered in the form of a written document to all board members (one or more copies) and transmitted by mail, courier or fax.

Every Director may take part to any meeting of the Board by giving proxy, in writing or by fax, to another Member of the Board. A Board Member may not represent more than one other Member of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such a meeting. In case of a tie the Chairman shall not have the casting vote.

**Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto. Certified excerpts of such minutes may be delivered under the joint signature of the Chairman of the meeting and one other director.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate the management of the Company to a management committee formed of at least three members and determine their powers.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall have the title of managing director.

Subject to article 12, the Board of Directors may also delegate special powers or proxies, or entrust certain functions to persons or agents designated by the Board of Directors, who need not be directors or shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of one director with powers of signature of type A and by one director with powers of signature of type B.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number and their term of office which shall not exceed six years. The statutory auditor(s) shall hold office until his (their) successor(s) is

(are) elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of Article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The statutory annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Monday of the month of April of each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing by indicating the items to be put on the agenda of that meeting.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

The convening notices to any shareholders meeting need to contain the agenda.

One or more shareholders holding together at least ten percent of the shares in the subscribed capital may ask for setting one or more new additional items on the agenda of any shareholders meeting. Any request to such respect has to be notified to the registered office within five days prior to such shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who needs not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be validly taken only if a quorum of at least 51% (fifty one percent) of the shares is represented. Such quorum rule evenly applies to any general meeting adjourned or prorogued, as well as to any general meeting gathering on second call.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings, or to serve otherwise, will be validly signed by the Chairman of the Board of Directors, or by any two directors.

#### Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

### Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr Eugenio AGRATI as chairman of the Board of Directors of the company.

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.D.M. S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.171, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1848 du 3 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1967 du 19 octobre 2006;
- en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1535 du 24 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

### Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la société afin de lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et société, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de même que faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la conception, la construction, la promotion, la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de tous immeubles, objets ou droits immobiliers, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Dans le cadre de l'accomplissement de son objet social la Société peut également réaliser des immeubles, objets ou droits immobiliers, soit par voie de vente, échange, ou par d'autres actes de disposition.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Nomination de Monsieur Eugenio AGRATI comme président du conseil d'administration.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1<sup>er</sup>. dans l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts afin de leur donner la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La Société Anonyme adopte la dénomination F.D.M. S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Dans autres circonstances le transfert du siège social vers un autre pays, ainsi que l'adoption d'une autre nationalité pour la Société, nécessite une résolution unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en une assemblée générale extraordinaire plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision de son conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et société, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de même que faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la conception, la construction, la promotion, la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de tous immeubles, objets ou droits immobiliers, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Dans le cadre de l'accomplissement de son objet social la Société peut également réaliser des immeubles, objets ou droits immobiliers, soit par voie de vente, échange, ou par d'autres actes de disposition.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

## Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR), divisé en seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples. La Société peut procéder au rachat et au remboursement de ses propres actions sous les conditions et limites telles que prévues par les lois sur les sociétés commerciales telles qu'applicables aux sociétés anonymes.

## Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, et ils sont rééligibles et toujours révocables.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique elle-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propres.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration peut être limogé et/ou remplacé pour n'importe quelle raison ou sans raison par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par décès, retrait ou autrement, les administrateurs restants, membres du Conseil d'Administration, ont le droit d'y pourvoir provisoirement par vote majoritaire, et à titre de cooptation. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, délibère sur l'élection définitive.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir en la présence des Administrateurs ou, en toute circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de tout autre moyen de communication entre les participants, incluant la visio-conférence). La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par conférence téléphonique ou visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration. Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une

prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les trente jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le deuxième alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société à Luxembourg.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les membres du conseil d'administration, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le Conseil d'Administration pourra également, en toutes circonstances, prendre les décisions par voie de résolutions écrites adoptées à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront la même valeur que les résolutions adoptées lors de réunions du Conseil d'Administration. Dans ce cas, les résolutions ou décisions seront valablement prises si elles sont consignées dans un écrit transmis à tous les membres concernés (une seule copie ou plusieurs) et transmises par courrier, coursier ou télécopie.

Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil en donnant procuration, par écrit ou par télécopie, à un autre Membre du Conseil. Un Membre du Conseil ne pourra pas représenter plus d'un autre Membre du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les extraits conformes des procès-verbaux peuvent être délivrés sous la signature conjointe du Président de la réunion et d'un autre administrateur.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion de la Société à un comité de direction composé d'au moins trois membres et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions de l'article 12, le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux ou procurations à un ou plusieurs personnes ou agents désignés par le Conseil d'Administration, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, en déterminant le terme de leur mandat, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Les commissaires resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'Article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle statutaire se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit, et qui devront dans un tel cas indiquer les points qu'ils souhaitent voir portés à l'ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi. Les convocations à toutes les assemblées générales doivent comporter leur ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires et plus contraignantes de la loi, les résolutions sont valablement prises lors qu'un quorum d'au moins 51% (cinquante et un pourcent) des actions est représenté. Ce règlement de quorum vaut pareillement pour toute assemblée prorogée, reportée et pour toute assemblée se réunissant sur seconde convocation.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice, ou à servir à d'autres fins, sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

### Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eugenio AGRATI comme président du conseil d'administration de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHEIFER-GILLEN - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2008. Relation GRE/2008/2852. - Reçu douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094881/231/536.

(080109690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Noble Equities Trust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094759/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08202. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Securities S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.087.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094758/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08205. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Expac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.318.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nathalie JOURDAN, employée, née à Saint-Mard, (Belgique), le 21 juillet 1961, demeurant à B-6760 Ethe/Virton, 35, rue du Chenois, (Belgique),

agissant en sa qualité d'administrateur provisoire de Monsieur Jean-Paul NADIN, employé, demeurant à B-6760 Ethe/Virton, 35, rue du Chenois, (Belgique), nommée à cette fonction en vertu d'une ordonnance rendue par la Justice de Paix du second canton de Wavre en date du 5 mai 2008.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que Monsieur Jean-Paul NADIN est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "EXPAC S.à r.l." (la "Société"), avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86318, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 7 juin 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2185 du 3 octobre 2007,

et qu'elle a pris, en sa qualité d'administrateur provisoire de l'associé unique, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Décision est prise de transférer le siège social de Windhof (Koerich) à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

Décision est prise:

- de révoquer Monsieur Jean-Paul NADIN, préqualifié, de sa fonction de gérant et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer Madame Nathalie JOURDAN, préqualifiée, à la fonction de gérante, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans limitations par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2008. Relation GRE/2008/2769. Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094883/231/46.

(080109502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Euro Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 90.525.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO SERVICES S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 90.525,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 127 du 07 février 2003,

La séance est ouverte à 16.40 heures sous la présidence de Monsieur Patrice ROSATI, employé privé, demeurant à F-57710 Bure, 17, rue Albert Schweitzer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles VERSCHURE, employé privé, demeurant à B-6740 Etalle, 12, rue Saint-Lambert, Fratin.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jacques BERGER, employé privé, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, Passage des Bruyères.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (€ 32,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

2. Nomination de Monsieur Patrice ROSATI, en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir à L-43 84 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le siège social est établi à Ehlerange.

*Réunion du conseil d'administration*

Monsieur Jacques BERGER, prénommé, Monsieur Patrice ROSATI, prénommé et Monsieur Gilles VERSCHEURE, prénommé, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Le mandat de Monsieur Gilles VERSCHEURE, en tant qu'administrateur-délégué, est confirmé.
- Monsieur Patrice ROSATI, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société. s

Les administrateurs-délégués peuvent engager la société individuellement sous leur seule signature, pour toute opération ne dépassant pas € 50.000 (ou la contre-valeur en devise) pour toute opération dépassant € 50.000.- (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la co-signature d'un administrateur.

Le mandat des administrateurs-délégués prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rosati, Verscheure, Berger, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 8 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9076. - Reçu douze euros 12 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008094867/219/57.

(080109760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**A-PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.561.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.923.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before the, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

A-PQ LUXCO INVESTORS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138922, here represented by, Mr. Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 June 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of A-PQ LUXCO PARENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138923 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1518 of 19 June 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euros into Dollars of the United States of America at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at 20 June 2008 of one point five hundred sixty-one Dollar of the United States of

America against one Euro (1.5610 USD/1.-EUR). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at one million five hundred sixty-one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,561,000).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred sixty-one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,561,000), represented by one million five hundred sixty one-thousand shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

A-PQ LUXCO INVESTORS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de la Grande-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grande-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138922, représentée ainsi par, M. Holger Holle Rechtsanwalt, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2008 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associé unique de A-PQ LUXCO PARENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de la Grande-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grande-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138923 constituée, par acte notarié du 19 mai 2008, devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1518 du 19 juin 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne au 20 juin 2008 de un point cinq cent soixante-un Dollar des Etats-Unis d'Amérique contre un euro (1,5610 USD/1.-EUR). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à un million cinq cent soixante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.561.000).

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent soixante et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.561.000) représenté par un million cinq cent soixante et une mille parts sociales, d'une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. HOLGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27537. - Reçu: douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094889/242/86.

(080109407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**System Partner Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.316.

Im Jahre zweitausend und acht, am neunten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar, Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert,

Sind erschienen:

1. Frau Marita BIEGEL, geborene Asbach, geboren am 11. April 1957 in Trier, wohnhaft in D-54294 TRIER, 2, Martin-Grundheberstrasse,

2. Die anonyme Gesellschaft ABARI INVEST SA, mit Sitz in L-8009 STRASSEN, 113, route d'Arlon, Eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 49638,

Gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank MOLITOR, mit damaligem Amtssitz in Mondorf/Bains, am 14. Dezember 1994,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 27. März 1995, Nummer 137, seite 6.555, mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars am 9. Juni 2008, noch nicht veröffentlicht,

hier vertreten durch Frau Marita BIEGEL, geborene Asbach, geboren am 11. April 1957 in Trier, wohnhaft in D-54294 TRIER, 2, Martin-Grundheberstrasse,

sowie Herrn Karl BIEGEL, wohnhaft in D-54294 TRIER, Martin-Grundheberstrasse, 2

beide handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der ABARI INVEST SA.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin sub 2 erklärt Inhaber von 510 Anteilen - und somit alleinige Anteilinhaberin - der Gesellschaft System Partner Sàrl, mit Sitz in L-8009 STRASSEN, 113, route d'Arlon,

eingeschrieben im Handelsregister unter der Nummer B 48.316,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank MOLITOR mit damaligem Amtssitz in Mondorf/Bains, am 29. Juli 1999,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 18. November 1994, Nummer 467, Seite 22 373,

Gesellschaft deren Stammkapital 12.642,57.- euros beträgt und in 510 Anteile eingeteilt ist,

zu sein.

Die beiden Komparenten ersuchen als dann den unterzeichneten Notar zu beurkunden dass die anonyme Gesellschaft ABARI INVEST SA sämtliche Anteile der SYSTEM PARTNER Sàrl an Frau Marita BIEGEL, vorgeannt, abtritt und dies zu den Bedingungen und dem Preis der zwischen Parteien vereinbart wurde, worüber Quittung, das ganze ausserhalb der Buchführung des Notars.

*Annahme*

Herrn Karl BIEGEL, wohnhaft in D-54294 TRIER, Martin-Grundheberstrasse, 2, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SYSTEM PARTNER S.à r.l., erklärt die vorbezeichnete Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss Artikel 169o des Zivilgesetzbuches anzunehmen und bestätigt dass diesbezüglich kein Hinderniss besteht.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 850.- euros.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und Aufgenommen in Strassen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Biegel Marita, Biegel Karl, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juillet 2008, Relation: RED/2008/863. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Redingen/Attart, den 24. Juli 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008094891/7851/53.

(080109593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Inter-World Resource Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.091.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094762/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08193. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Noble Equities Trust Financial Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.933.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094760/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08201. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour AXUS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094587/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06770. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**F.I.L. Casa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.570.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008094594/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08177. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Demsec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008094595/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08174. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing at 32 A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139174, here duly represented by Mr. Raphael Collin, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - object - registered office - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at SEK 150,000 (one hundred fifty thousand Swedish Crowns), represented by 150 (one hundred fifty) shares with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Crowns) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

#### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days In advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### **Winding-up - liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

#### *Subscription - payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 150 (one hundred fifty) shares issued by the Company as follows: WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, subscribes 150 (one hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at 15.868,81.- Euros.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2.000.- Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Dennis Beaulieu, residing at 80 South Main Street, Hanover NH 03755, United States of America; and

- Mr. Göran Thorstensson, residing at Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Sweden.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence demeurant à 32 A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Comparaît:

WM Clay (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139174, ici dûment représentée par Monsieur Raphaël Collin, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - objet - siège - durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Société Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination sociale de la société sera «WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prise ferme ou d'options d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pas, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 150.000 SEK (cent cinquante mille Couronnes Suédoises), représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé dispose d'un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure fixée dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Si les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique (selon le cas) qui décidera des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant dans les conditions requises pour la modification des statuts, peut décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

### Libération - apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société comme suit:

- WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., ci-dessus nommée, souscrit à 150 (cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts sociales de la Société ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

### Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 15.868,81.- Euros

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000.- Euros.

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Dennis Beaulieu, demeurant 80 South Main Street, Hanover NH 03755, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Göran Thorstensson, demeurant à Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Sweden.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Collin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9953. - Reçu soixante-dix-neuf euros trente-quatre cents, 15.868,81 € à 0,5% = 79,34 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008094916/272/514.

(080109672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### Société Luxembourgeoise ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 1.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094690/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07993. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Routrax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 12, rue Albert Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 132.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094739/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08276. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Triax Global-Exchange S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094748/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**TSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.347.

STATUTS

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nomura Fund of Funds GP Limited, having its registered office at 47, Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands, here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "TSS Luxembourg I S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may also acquire and invest directly or indirectly in loans and other debt instruments of any kind and by any means.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person; and
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at eighty thousand Euro (€ 80,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder (s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

**Art. 11. Delegation by and agent of the sole manager or of the board of managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint by phone another Manager to represent him to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V. Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

### Chapter VI. Liquidation

**Art. 16. Dissolution and liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31, 2009.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
Nomura Fund of Funds GP Limited .....	80,000
Total: .....	80,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of eighty thousand Euro (€ 80,000) corresponding to a share capital of eighty thousand Euro (€ 80,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, Nomura Fund of Funds GP Limited, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr Carl SPEECKE, company director, born on 5 March 1964 in Kortrijk (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Mr Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born on 20 November 1976 in Nancy (France), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Mr Benoit NASR, company director, born on 26 May 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2) The Company shall have its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Nomura Fund of Funds GP Limited, avec siège à 47, Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TSS Luxembourg I S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir toute valeur mobilière, droits et éléments d'actifs à travers la prise de participation, l'apport, la souscription, l'achat ferme ou l'option, la négociation ou à travers tout autre moyen, d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et les développer.

La Société peut aussi acquérir et investir directement ou indirectement dans des prêts ou autres instruments de dette de tout genre et par tout moyen.

La Société peut emprunter et solliciter des fonds, notamment en empruntant de l'argent sous quelque forme que ce soit, ou en obtenant toute forme de ligne de crédit et en sollicitant des fonds notamment par l'émission d'obligations, de bons de caisse, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, sur une base privée et aux fins prévues.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- prêter de l'argent et notamment le produit de tout emprunt et/ou de toute émission d'obligations à ses filiales et/ou autres sociétés.

- accorder toute garantie et fournir tout gage, céder, grever de charges, ou créer et accorder autrement des sûretés portant sur toute ou partie de ses éléments d'actifs, pour garantir ses propres obligations et engagements, et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et en général, dans son propre intérêt, et/ou dans l'intérêt de toute autre société ou personne, et

- conclure tout contrat, notamment toute forme de contrats financiers dérivés, de contrats d'association, de contrats de souscription, de contrats de marketing, de contrats de distribution, de contrats de gestion, de contrats de conseil, de contrats d'administration et autres contrats de services, contrats de vente ou autres en relation avec l'objet social.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt mille Euros (80.000,- €) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre III. Gérance

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

**Art. 11. Délégation par et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. Assemblée générale des Associés**

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.** S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### **Titre V. Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Droit de distribution des parts.** Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI. Liquidation**

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
	Sociales
Nomura Fund of Funds GP Limited . . . . .	80.000
Total: . . . . .	80.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000) correspondant à un capital de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent cinquante Euro.

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante prénommée, Nomura Fund of Funds GP Limited, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgium), avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Benoit NASR, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2- Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise et française, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2008. Relation GRE/2008/2974. — Reçu quatre cent euros (0,50% = 400,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094927/231/396.

(080109699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Noble Guarantee International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094749/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08250. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Securities S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.087.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094750/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08246. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008094597/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09990. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008094689/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07988. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Noble Equities Trust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094751/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08235. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Newluxco 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.081.

—  
*Décision du gérant unique en date du 2 juillet 2008*

*Décision*

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Madame Sonja Bemtgen, gérant, a désormais comme adresse professionnelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008095128/9120/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Marevica, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.306.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAREVICA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008095134/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05104. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**ABF Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.  
R.C.S. Luxembourg B 93.600.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/08.

Pour VO Consulting Lux SA

Signature

Référence de publication: 2008095131/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2008, réf. DSO-CR00047. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 84.793.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société du 11, rue du commerce, L-3450 DUDELANGE au 10, rue de la libération, L-3510 DUDELANGE, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008095129/1383/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09148. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Horizon Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095149/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08316. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Horizon Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095148/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08317. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Strong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.751.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1080 du 15 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le notaire pré-nommé en date du 30 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1440 du 4 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRONG S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008095146/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09090. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Strong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 87.751.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1080 du 15 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le notaire pré-nommé en date du 30 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1440 du 4 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRONG S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008095145/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09094. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Arthur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095147/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Horizon Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 68.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095150/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 102.511.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1089 du 28 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

UMEA Consulting S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008095139/6670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10586. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Horizon Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 68.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095151/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**S & C Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 67.565.

*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 2 juillet 2008*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008095122/9120/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Rikona Food Corporate Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 107.437.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 de RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH*

Signature

Référence de publication: 2008095136/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02864. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Horizon Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095152/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Samaa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.609.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095119/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2008, réf. DSO-CS00401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Discolux.lu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9145 Erpeldange, 20, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 97.492.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095118/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2008, réf. DSO-CS00400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Engineering Consultancy Services Hermes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.273.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.  
FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095155/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08273. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.542.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.  
FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095156/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08270. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Computer Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.885.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095115/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00451. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080109424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Architext, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095116/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00450. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080109430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**OBE Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.294.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095114/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2008, réf. DSO-CS00413. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Terra Vital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 132.285.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095113/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2008, réf. DSO-CS00408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**AV-HE-BA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.144.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095158/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Les Marguillers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 104.474.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095157/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**ACD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.260.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.  
FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095154/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Sorep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 49.266.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.  
FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008095153/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Tetris Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 67, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 111.952.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095112/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2008, réf. DSO-CS00412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Trierweiler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 84.750.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095117/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---